

NOUS RECRUTONS !



DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

- Poste permanent, 35 h/semaine
- Horaire flexible (possibilité 4 jours)
- Conciliation travail-famille
- 10 journées payées pendant le congé des Fêtes
- Jusqu'à 7 jours de congé maladie par année monnayables
- Régime de retraite (employeur 6,5 %)
- Assurances collectives
- Salaire: 27,58 \$/h à 39,18\$/h

NOS VALEURS

- Intégrité
- Respect
- Collaboration
- Reconnaissance

POSTULEZ

Entrée en fonction : Avril 2025
Envoyez votre CV avant le
21 mars 2025 à :

direction.mrc@mrcbeaucesartigan.com

Seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées.

AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT

Une MRC prospère, innovante, solidaire et attractive

PRINCIPALES TÂCHES

- Participer à l'élaboration des plans stratégiques et d'action des communautés;
- Mettre en œuvre les orientations de la Politique de développement culturel;
- Gérer les mandats relevant de l'Entente de développement culturel;
- Consolider le positionnement de la culture comme composante importante du développement territorial;
- Organiser des rencontres de formation, d'information et de réseautage auprès des fonctionnaires municipaux, des élus et des organisations culturelles;
- Accompagner les municipalités et les organismes culturels sur les sujets relevant de sa compétence;
- Collaborer à la réalisation de projets multidisciplinaires;
- Assurer le suivi des dossiers avec les représentants des différents ministères;
- Représenter la MRC sur divers comités d'expertise et développer des partenariats avec différents organismes du milieu culturel, communautaire, scolaire et des affaires;
- Contribuer à l'amélioration continue de ses tâches et accomplir toutes autres requêtes à la demande de son supérieur.

PROFIL RECHERCHÉ

- Diplôme d'études universitaires en développement régional, en animation et recherche culturelles, en loisirs, culture et tourisme, en histoire de l'art ou en lien avec la fonction;
- Expérience pertinente de trois (3) ans;
- Capacité d'analyse, de jugement et d'autonomie;
- Habiletés de communication avec le public, en plus d'une bonne maîtrise du français;
- Bonne connaissance des lois et règlements touchant le monde municipal;
- Posséder un permis de conduire de classe 5 et une automobile.